

Prise de position
Fribourg, le 15 septembre 2015

Avant-projet de loi modifiant la loi sur les marchés publics

Prise de position du Parti libéral-radical fribourgeois concernant l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les marchés publics

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

Considérations générales

Le PLRF a pris connaissance avec intérêt des propositions de modification de la loi sur les marchés publics. La 1ère variante atteint le but recherché par les motionnaires. Elle est toutefois considérée comme inapplicable en pratique, ou passible d'être cassée lors d'un éventuel recours. Selon un avis juridique, la loi pourrait être formulée de la manière suivante :

« Sous réserve de l'application des accords internationaux, le pouvoir adjudicateur exige le Certificat d'origine bois Suisse (COBS) pour les marchés relatifs à la construction ou rénovation en bois d'un bâtiment propriété de l'Etat de Fribourg. »

La deuxième variante n'atteint pas le but préconisé dans le sens où elle impose des labels écologiques mais ne garantit pas la provenance de bois suisse. Les petites entreprises locales qui ne proposeraient pas du bois au bénéfice de labels environnementaux pourraient ainsi voir leur chiffre d'affaire baisser en conséquence. Face à des exigences administratives encore plus lourdes, elles seraient toujours plus nombreuses à renoncer à soumissionner dans le cadre des marchés publics. Ce phénomène inquiétant va clairement à l'encontre de l'un des objectifs initiaux des marchés publics, l'ouverture des marchés. Pour le PLRF, cette variante n'atteint pas les objectifs et constitue une barrière administrative supplémentaire pour les petites entreprises, ce qu'il ne saurait soutenir.

Entrée en matière

Le PLRF souhaite une loi qui atteigne les objectifs fixés par la motion. Si la variante 1 ne devait pas trouver de solution compatible avec le droit international, il suggère au Conseil d'Etat d'édicter une

Créons les solutions

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65

directive interne en lieu et place d'une nouvelle loi favorisant le bois suisse. Il pourrait ainsi faire preuve d'exemplarité et inciter les communes à suivre le même chemin. En tant que producteur de bois, l'Etat a la possibilité d'imposer l'utilisation de son propre bois lorsqu'il peut en offrir en qualité et quantité suffisante.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux Fribourg

Le Président



Didier Castella
Député

La secrétaire politique



Stephanie Janssen

Contacts :

Didier Castella, Député - Président PLRF, didier.castella@hispeed.ch, 079 758 35 22

Yvan Hunziker, Député, yvan@hunzikertv.ch, 079 603 62 15

Créons les solutions

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65